

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 juin 2008.

14

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 18 juin 2008 à 20h sous la présidence du Maire, Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 9 juin 2008.

Secrétaire de séance : Colette CHAPUIS ;

Absente excusée : D. TARTRAT qui a donné pouvoir à A.LAPLAZA.

La séance est ouverte en présence du Receveur-Percepteur qui a bien voulu intervenir à la demande de la nouvelle équipe municipale. Monsieur PONCHON apporte des éclaircissements sur les résultats d'exécution du budget 2007 et la situation financière de la Commune. Après un large débat, le compte de gestion 2007 - conforme au compte administratif 2007 - est voté à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 28 mai 2008 est adopté à l'unanimité avec un additif à apporter :... « *la commune a beaucoup investi dans le développement des structures scolaires et périscolaires qui fonctionnent parfaitement pour l'accueil de tous les enfants scolarisés et scolarisables* ». Pour cette raison, le Conseil municipal décide, comme par le passé et comme il le fait pour les écoles publiques, de ne pas participer aux frais de fonctionnement des écoles privées.

## ENQUETE PUBLIQUE :

Dans le cadre de la loi sur l'eau, un projet de dragages sur la Saône pour l'entretien du chenal navigable de la Saône et Loire entre CORRE et le confluent Rhône-Saône à LYON est déposé par Voies Navigables de France et nécessite l'ouverture d'une enquête publique. Les Conseillers municipaux doivent se prononcer sur la demande d'autorisation. Après présentation du contenu du dossier par le Maire, le Conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

## IMPASSE FANET :

Le Maire informe les Conseillers d'une demande émanant de Monsieur FANET propriétaire d'une voie privée qui souhaite la léguer à la Commune. Le Conseil municipal unanime autorise le Maire à faire les démarches requises afin de permettre le classement de cette voie dans le domaine communal et à signer tous documents relatifs à cette cession.

## QUESTIONS DIVERSES :

- la demande de subvention au Fonds d'Aide à l'Investissement pour l'équipement de buts et la création d'un éclairage du terrain de football route d' Essertey a été rejetée.
- Accessibilité aux personnes handicapées : le Conseil Général de Haute Saône a mis en place une nouvelle politique en apportant un concours financier aux collectivités locales consistant en une aide au diagnostic des bâtiments et équipements, et une aide à la réalisation des travaux permettant à toutes les personnes en situation de handicap de pouvoir accéder aux lieux et services. Le recensement des bâtiments à expertiser sur le territoire de GRAY LA VILLE a été communiqué au Département.



Le Maire,